



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emploi et activité

Question écrite n° 6451

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation du marché automobile en France. En effet, pour pallier les résultats catastrophiques des réseaux de distribution automobile liés à la chute du marché des voitures neuves cette année, le Conseil national des professions de l'automobile vient de présenter des propositions pour relancer ce secteur d'activité, mais aussi les secteurs secondaires induits (verrerie, caoutchouc, métallurgie, textile...), grâce à une modification du système d'amortissement et de récupération de TVA en particulier. En conséquence, il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour relancer ce secteur d'activité qui représente 430 000 salariés dans la distribution et la réparation automobiles.

Texte de la réponse

Les difficultés du marché automobile français ne sont pas liées au système fiscal français. L'impact négatif à moyen terme des aides octroyées au secteur automobile par les précédents gouvernements souligne, s'il en était besoin, que les solutions budgétaires ou fiscales ne peuvent résoudre tous les problèmes liés aux évolutions technologiques et commerciales de ce secteur d'activité et comportent des effets pervers importants. Il n'est donc pas envisagé d'instituer un nouveau régime d'aide fiscale spécifique pour répondre aux souhaits de certains professionnels de l'automobile, étant observé que les mesures préconisées concernaient essentiellement les véhicules de tourisme utilisés par les entreprises, soit environ 30 % des voitures neuves.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6451

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 1997, page 4020

Réponse publiée le : 5 janvier 1998, page 63